


Tous à l'école dès 3 ans !

Pierre-Yves Jeholet veut inciter les parents à inscrire leur enfant très tôt

 **Inscrire son enfant à l'école maternelle dès l'âge de 3 ans. Rien n'y oblige les parents, mais cela n'empêche pas le député de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Pierre-Yves Jeholet (MR) de déposer une proposition de décret encourageant les inscriptions précoces dès la première maternelle.**

Faut-il avancer l'âge de l'obligation scolaire (6 ans actuellement)? Le débat est presque aussi vieux que l'enseignement... et il est clos tant que la Flandre ne sera pas intéressée, puisque cette matière relève du gouvernement fédéral!

Circulez, y a donc plus rien à voir? Pas si vite! Même s'il ne siège pas au fédéral, le député wallon, qui est aussi parlementaire de la FWB, poursuit une idée qui lui est chère depuis longtemps: déposer un décret qui inciterait les parents à inscrire leur enfant en maternelle dès l'âge de 3 ans.

« *De toutes les étapes de la scolarité, la première (l'école maternelle) influence de manière déterminante l'accomplissement ou l'échec de ce parcours* », argumente M. Jeholet. « *Parmi les éléments observés, plusieurs études ont montré qu'une maîtrise précoce de la langue française s'avérait primordiale. Ainsi, la Fondation Roi Baudouin relève que le décrochage scolaire*

trouve une de ses causes dans la méconnaissance du français. »

L'élu libéral relève aussi que l'école maternelle marque également le premier contact des parents avec le monde scolaire, « *un moment opportun qui permet de sensibiliser les familles issues de milieux précarisés au monde de l'enseignement* », dit-il.

RETARD SCOLAIRE

Pourtant, les statistiques en Wallonie et à Bruxelles ne jettent aucune lumière crue sur une absence éventuelle de scolarisation précoce. Les taux de scolarisation y sont, en effet, de 91,6 % à 3 ans, 95,3 % à 4 ans et 96,1 % à 5 ans.

Il en faut plus pour déstabiliser le député MR. « *La présence des enfants de cinq ans à l'école peut varier considérablement d'une région à l'autre. De plus, il existe un écart entre le taux d'inscription et le taux de participation effective. Ce sont justement les enfants qui en ont le plus besoin, notamment parce qu'ils sont issus de familles où l'on ne pratique pas la langue française ou qui sont les plus défavorisées, qui font l'impasse sur l'école maternelle. Or, la fréquentation irrégulière de l'enseignement maternel peut engendrer un retard scolaire important.* »

Il se défend de toute volonté d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire, mais il souhaite mettre en place un système d'incitation et d'information destiné aux parents, afin qu'ils prennent conscience des bénéfices qu'enfants et enseignants pourraient retirer d'une inscription précoce.

APPUI AUX PARENTS

« *Rien n'interdit aux Communautés d'inciter les parents d'enfants âgés de trois à cinq ans, à les inscrire et à leur faire fréquenter l'école.* »

Concrètement, il s'agit de développer des collaborations entre les administrations communales et les centres psychosociaux permettant d'organiser une action ciblée auprès des parents de ces enfants qui ne sont inscrits dans aucun établissement scolaire. Outre l'inscription des enfants et la fréquentation de l'école, l'objet de cette démarche sera aussi de proposer un appui aux parents. ■

DIDIER SWYSEN